Nom commercial : Durol

Code produit: 52111

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 22.11.2012 **Version remplacée:** 1.0.1, établi le: 08.05.2012 **Région:** FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Durol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
BEGO Bremer Goldschlägerei
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG
Wilhelm-Herbst-Str. 1
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0
N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

Service émetteur / téléphone
Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130 (Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):
+49/ 551/ 192 40 (Giftinformationszentrum Nord)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
R10
R66
R67
Xi; R36

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la directive 1999/45/CE

Symbole de danger

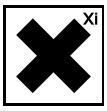

Irritant

Phrases-R

10	Inflammable.
36	Irritant pour les yeux.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases-S

7/9	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer.
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
N´est disponible.

Evaluation vPvB
N´est disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique
Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Concentration	% en poids
1	**acétate de n-butyle**			
	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 -	R10 R66 R67	> 90,00	% en poids
2	**butan-1-ol**			
	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6 -	R10 Xn; R22 Xi; R41 Xi; R37/38 R67	< 10,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases R mentionnées: voir article 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané
Laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants.

Après contact oculaire
Retier les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l´eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion
Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.

Pour les secouristes
Aucune donnée disponible. Equipement de protection personnelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker en commun avec: substances comburantes; Substances explosives; matières à inflammation spontanée; matières toxiques combustibles; Substances à effet inflammatoire; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	**acétate de n-butyle**	**123-86-4**		**204-658-1**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agent chimiques en France				
	Acétate de n-butyle				
	VLE	940	mg/m³	200	ml/m³
	VME	710	mg/m³	150	ml/m³
2	**butan-1-ol**	**71-36-3**		**200-751-6**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agent chimiques en France				
	Alcool n-butylique				
	VLE	150	mg/m³	50	ml/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Aucune donnée disponible.

Equipement de protection individuel

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. en conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.
Matériau approprié butyl-caoutchouc

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune donnée disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
liquide
incolore à jaunâtre

Odeur
caractéristique; odeur d'ester

Seuil d'odorat
Aucune donnée disponible

pH
Aucune donnée disponible

Point d'ébullition / Zone d'ébullition		
Valeur	132	°C

Point de fusion / Zone de fusion
Aucune donnée disponible

Point de décomposition / Zone de décomposition
Aucune donnée disponible

Point d'éclair		
Valeur	26	°C

Température d'auto-inflammabilité
Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible

Propriétés explosives
Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)
Aucune donnée disponible

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;
Aucune donnée disponible

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité
Aucune donnée disponible

Pression de vapeur
Aucune donnée disponible

Densité de vapeur
Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation
Aucune donnée disponible

Densité relative
Aucune donnée disponible

Densité		
Valeur	0,96	g/cm³

Solubilité dans l'eau		
Température de référence	20	°C
Remarque	partiellement miscible	

Solubilité(s)
Aucune donnée disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau
Aucune donnée disponible

Viscosité
Aucune donnée disponible

9.2 Autres données

Autres données
Aucune donnée disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique
Aucune donnée disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter
Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles
Métaux alcalino-terreux. Métal alcalin; Alcohols; Agents d'oxydation; Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
DL 50		10768	mg/kg
Espèces	rat		
Substance de référence	CAS 123-86-4		
DL 50		6000	mg/kg
Espèces	souris		
Substance de référence	CAS 123-86-4		
DL 50		3200	mg/kg
Espèces	lapin		
Substance de référence	CAS 123-86-4		

Toxicité dermale aiguë			
DL 50	>	17600	mg/kg
Espèces	lapin		
Substance de référence	CAS 123-86-4		
DL 50		4700	mg/kg
Espèces	cobaye		
Substance de référence	CAS 123-86-4		

Toxicité aiguë par inhalation			
CL 50		390	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Espèces	rat		
Substance de référence	CAS 123-86-4		
CL 50		6	mg/l
Durée d'exposition		2	h
Espèces	souris		
Substance de référence	CAS 123-86-4		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
Durée d'exposition	24	h
Espèces	lapin	
Substance de référence	CAS 123-86-4	
Évaluation	irritant	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
Durée d'exposition	24	h
Espèces	lapin	
Substance de référence	CAS 123-86-4	
Évaluation	irritant	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée disponible

Cancérogénicité
Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aucune donnée disponible

Danger par aspiration
Aucune donnée disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Un contact répété ou prolongé avec le produit conduit au dégraissage de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques de la peau (Dermatitis par contact) et/ou la résorption de produit dangereux. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux. L'inhalation de vapeurs en concentration élevée peut provoquer des irritations des yeux, de la nez et des voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur poissons		
CL50	62	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Leuciscus idus	
Substance de référence	CAS 123-86-4	

Toxicité sur daphnies		
CE50	73	mg/l
Durée d'exposition	24	h
Espèces	Daphnia magna	
Substance de référence	CAS 123-86-4	

Toxicité sur algues
Aucune donnée disponible

Toxicité sur bactéries		
CE50	959	mg/l
Durée d'exposition	18	h
Espèces	Pseudomonas putida	
Substance de référence	CAS 123-86-4	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	
Substance de référence	CAS 123-86-4
Évaluation	facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	N´est disponible.
Evaluation vPvB	N´est disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres données

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformement aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	30
Numéro ONU	UN1866
Nom technique	RÉSINE EN SOLUTION
Disposition spéciale 640	640E
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1866
Nom et description	RESIN SOLUTION
EmS	F-E+S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1866
Nom et description	Resin solution
Étiquettes	3

14.4 Autres données
Aucune donnée disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement
Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinants, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Limitation d'emploi
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque	Annex I, partie 2, catégorie 6

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune donnée disponible.

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leur versions respectives actuellement en vigueur.
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE
Listes nationales sur les valeurs limite pour l'air applicables dans les différents pays dans leur versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leur versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux paragraphes 2 et 3 (si non cité dans ces paragraphes).

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.